

### **Animation socio-culturelle - Quartier de Rosemont-Saint-Ferjeux - Signature d'une convention avec le Comité de quartier**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Commission Animation propose au Conseil Municipal la signature d'une nouvelle convention liant la Ville à l'Association Comité de quartier Rosemont-Saint-Ferjeux pour une durée de quatre années.

Depuis dix ans, la Ville a mis à disposition de la population un équipement Maison de quartier, Avenue Ducat et en a confié la gestion à l'Association «Comité de quartier» afin de lui permettre de mettre en oeuvre un projet d'animation avec et pour l'ensemble des associations et habitants du quartier.

Afin de développer sur Rosemont-Saint-Ferjeux un programme complet et cohérent d'animation s'inscrivant dans le cadre de sa politique générale de développement de la vie de quartier, d'intégration des populations et de lutte contre les exclusions, la Ville a souhaité modifier les conditions de son intervention sur le quartier et permettre au Comité de Quartier d'exercer pleinement et durablement les missions qui lui sont confiées. Cela se traduira :

- par un accroissement significatif de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée à l'association : 760 000 F en 1994 contre 463 000 F en 1993 (et une subvention exceptionnelle de 230 000 F).

- par un transfert au service municipal d'animation des activités enfance jeunesse auparavant réalisées par le CCAS sur les cités des Acacias et Amitié. Ce transfert opéré au 1<sup>er</sup> janvier 1994 permet la définition d'un programme global sur l'ensemble du quartier dans le cadre d'une co-réalisation avec le Comité de Quartier.

- par l'élaboration d'une nouvelle convention fixant les relations entre la Ville et le Comité de Quartier lui confiant la gestion de l'équipement, définissant les missions confiées à l'Association et affirmant le rôle central de la Maison de Quartier dans la mise en place d'une politique d'animation sur l'ensemble Rosemont-Saint-Ferjeux.

Dans ce cadre, la Ville fixera chaque année ses orientations générales en matière d'animation socio-culturelle et le Comité de Quartier établira un projet annuel d'animation du quartier et de gestion de la Maison à travers lequel il assurera :

- l'ouverture de la Maison à l'ensemble des habitants et associations du quartier,
- la mise en oeuvre de projets d'animation du quartier et d'actions d'information des habitants suscitant leur participation à la vie du quartier et de la Maison,
- un programme d'activités culturelles, sociales, récréatives et de formation individuelle ou collective,
- la possibilité pour chacun de développer sa personnalité, la culture de son libre arbitre, le moyen de se préparer au plan civique en vue de devenir un citoyen actif et responsable,
- le développement de la vie associative pour lui-même et les autres associations,
- la participation à un programme d'animation enfance-jeunesse co-réalisé avec la Ville de Besançon et ses centres d'animation Acacias et Amitié.

Après étude en commission paritaire instituée par la convention, ce projet fera chaque année l'objet d'un avenant qui fixera pour un exercice le montant de la subvention attribuée par la Ville et l'affectation de cette subvention au financement des charges de structure, des différents secteurs d'activités et projets retenus.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition et à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir pour quatre années et l'avenant relatif à l'exercice 1994 .

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.